



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 5 JUILLET 2022

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

Délibération n° 43 - Cession d'un terrain à l'entreprise KUHN-HUARD

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt neuf juin 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAULT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAULT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme JARRET a donné procuration à Mme GALLAND-PLUMEJAULT
M. KESKIN a donné procuration à M. BOISSEAU
Mme CHAUVIN a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme HEBERT a donné procuration à M. NOMARI

Secrétaire de séance : M. BEASSE

OBJET : Cession d'un terrain à l'entreprise KUHN-HUARD

EXPOSE

La société KUHN HUARD emploie plus de 450 salariés dans la zone Horizon de Châteaubriant sur les 17.5 hectares de son site, rue du Québec.

Le développement économique permanent de l'entreprise la conduit régulièrement à étendre ses infrastructures, construire de nouvelles unités et aménager ses espaces de stockage.

Ainsi, l'entreprise sollicite la Ville de Châteaubriant car elle souhaite acquérir 5100 m² correspondant à un reliquat de foncier, à l'ouest de leur emprise aux abords du périmètre des voies de la parcelle des Ateliers Bretons de Réalisation Ferroviaire Industries (c.f plan annexé), afin de concrétiser leur projet d'extension.

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'entreprise KUHN-HUARD.

Il vous est donc proposé de céder à l'entreprise KUHN-HUARD, après avis du service des domaines, une surface de 5100 m², selon le plan ci-joint, correspondant à la parcelle cadastrée section AX numéro 39.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. De céder à l'entreprise KUHN-HUARD, ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, la parcelle cadastrée section AX numéro 39, d'une superficie d'environ 5 100 m², au prix de 10 €/ m² ;
2. D'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Les frais d'actes et de document d'arpentage qui en résultent sont à la charge de l'acquéreur.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant
A l'Hôtel de Ville, le 5 juillet 2022

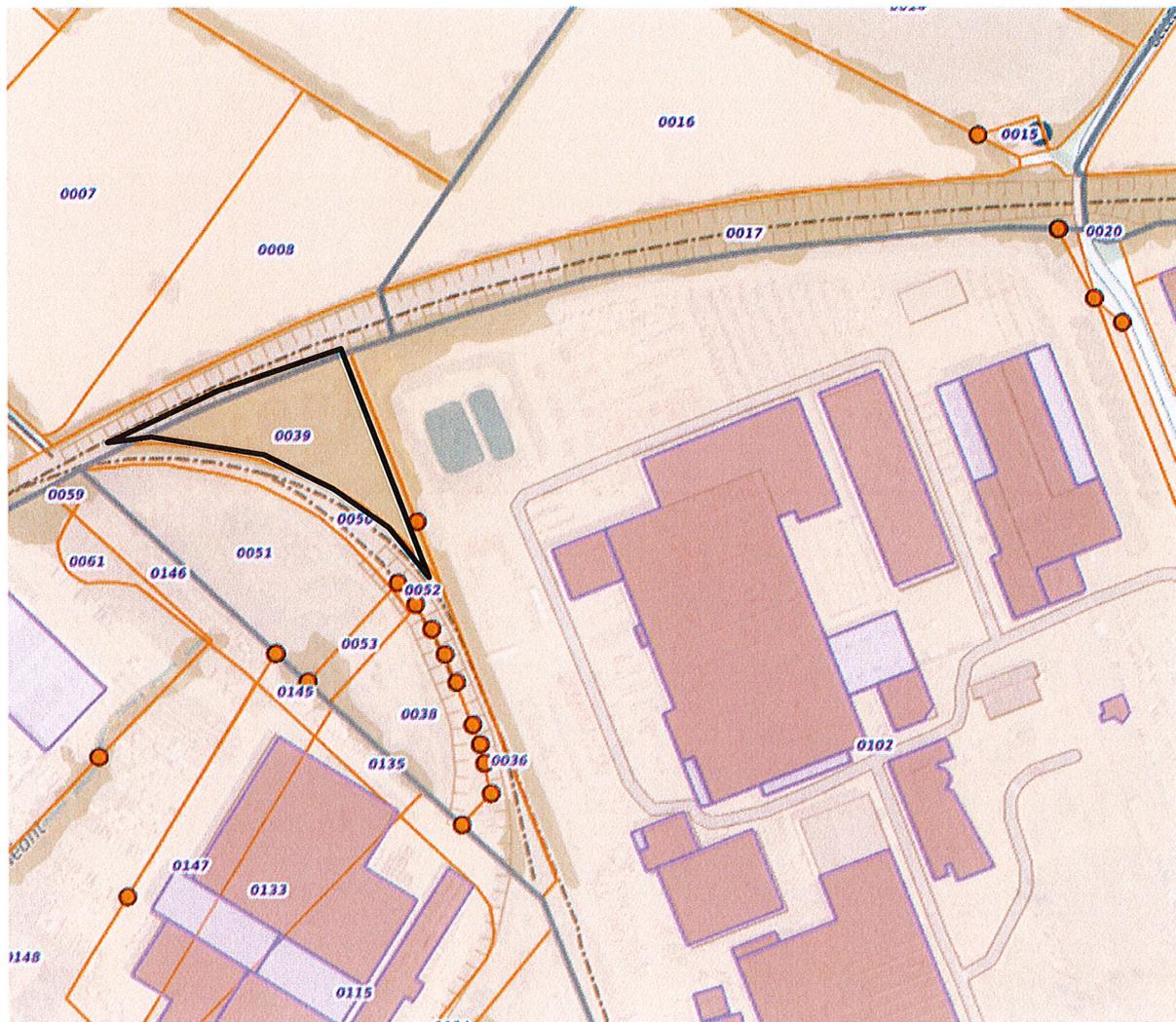
Le secrétaire de séance,


Grégory BEASSE

Le Maire,


Alain HUNAULT

Annexe : localisation du terrain



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20220707-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2022

Publication le : 07-07-2022

Le Maire,
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 7/07/2022